



Information PRO 2023 n°38 – 21122023 – Programme Villages d'avenir

Plus de 2 400 communes rurales sélectionnées pour le programme "Villages d'avenir"

Ce plan doit aider les petites communes à mener à bien leurs projets comme l'aménagement d'infrastructures ou la réouverture de commerces de proximité.

La liste des 2 457 communes labellisées "Villages d'avenir" est désormais connue. Elle a été dévoilée, jeudi 21 décembre, par la ministre des Collectivités territoriales, Dominique Faure. Longtemps sous les radars des politiques publiques, les communes de moins de 3 500 habitants, classées *peu denses* ou *très peu denses* au sens de l'Insee, bénéficient maintenant d'un plan pour les campagnes annoncé en juin par le gouvernement et doté d'environ 2 milliards d'euros.

Principal pilier de ce programme nommé "France Ruralités", le label "Villages d'avenir" doit apporter une aide technique aux communes rurales sélectionnées pour mettre en œuvre leurs projets comme la réhabilitation de bâtiments, le développement de services, l'aménagement d'infrastructures ainsi que des projets liés à la transition écologique comme le développement d'énergies renouvelables.